

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1242

présenté par

Mme Reid Arbelot, Mme Lebon, M. Castor, M. Maillot, M. Tellier, M. William, Mme Bourouaha, M. Wulfranc, M. Sansu, M. Peu, M. Monnet, M. Rimane, M. Nadeau, M. Roussel, Mme K/Bidi, Mme Faucillon, M. Lecoq, M. Jumel, M. Le Gayic, M. Chailloux, M. Dharréville et M. Chassaigne

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 388, insérer l'alinéa suivant :

« Suivant cet objectif d'amélioration de l'information des justiciables, le ministère pourra notamment prévoir la traduction des divers supports de communication dans les langues régionales des collectivités d'outre-mer. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans son récent Avis sur l'accès au droit et à la justice dans les outre-mer, la Commission consultative des droits de l'homme (CNCDH) « recommande qu'une attention particulière soit portée à la traduction de l'ensemble des communications » aux justiciables de Guayane et de Mayotte. Cette recommandation peut largement s'étendre à tous les autres territoires ultramarins.